

Monsieur Bernard GUEGUEN
Mairie
78 470 Saint-Lambert-des-Bois

Milon-la-Chapelle, le 13 novembre 2015

Objet : Assainissement Clos de Launay.

Monsieur le Maire,

Comme convenu hier matin, nous devons d'abord savoir si, en 1991, la commune a bien donné sa conformité au PC du promoteur AVIAM lors de la mise en service de son réseau des eaux usées avec ses 2 ou 3 cuves de stockages des effluents, boues et eaux usées, en compensation de la station d'épuration que le PC l'obligeait à construire.

Il serait utile de connaître la capacité et le nombre de cuves de stockage des effluents.

Aujourd'hui, comme depuis des semaines, nous avons constaté le rejet d'eau blanche et odorante dans le Rhodon ; en PJ la photo de notre constat.

Ce rejet des eaux usées démontrerait que les 2 ou 3 cuves sont, soit en sous capacité de stockage, soit ne seraient pas vidangées trimestriellement comme prévu dans le contrat entre la mairie et la Lyonnaise des Eaux.

En raison de cette carence grave du vidangeur Lyonnaise des Eaux, carence existant depuis des années, je vous propose de vous associer à notre action pour déposer une plainte avec les 2 motifs suivants:

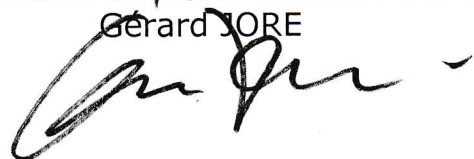
- Pollution de la rivière le Rhodon depuis des années et,
- absence des interventions prévues au contrat malgré leurs factures payées par la mairie.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre parfaite considération.

Le Président
Eric AYNAUD



Le Vice-président
commune de Saint-Lambert-des-Bois
Gérard JORE



Copies : Monsieur Frédéric NOLEAU
Monsieur Jean-Claude WOROBELE
Monsieur Dominique ROUGE

P.J. 1